Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à ce sujet (fascicules nº 45, 46 et 47) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 178 aux Journaux).

M. Loiselle (Chambly), au nom de M. Loiselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 mai 1976 et à la suite des procédures exposées par M. l'Orateur le lundi 9 décembre 1974, le Comité recommande que les dispositions de l'article 91(3) du Règlement qui s'appliquent au Bill S-11 soient suspendues, pour le motif que l'adoption du Bill C-29 au cours de la présente session rend lesdites dispositions inéquitables, et que le remboursement des frais reçus en vertu de ces dispositions, s'élevant à \$200,400. soit autorisé.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant ($fascicule n^{o} 9$) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 179 aux Journaux).

- M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage sur le système d'appel ainsi que la correspondance entre le président du Comité et le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. (Document parlementaire n° 301-1/252A).
- M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport du groupe de travail sur l'amiantose, sous-comité de l'Hygiène du milieu, en date du 15 février 1976. (Document parlementaire n° 301-4/79).
- M^{me} Appolloni, appuyée par M^{me} Holt, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-438, Loi modifiant le Code criminel (infractions d'ordre sexuel), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

Nº 5005—M. Baker (Grenville-Carleton)

- 1. M^{me} Eva Ryten a-t-elle obtenu de Statistique Canada ou de la Commission de la fonction publique un congé de formation en vue d'obtenir un baccalauréat et, dans l'affirmative, quand a) commençait, b) se terminait le congé, et à quelles conditions a-t-il été accordé, quels en étaient notamment les ententes salariales, les frais de scolarité et autres coûts?
- 2. Quel sera le total des dépenses gouvernementales engendrées par ce congé?
- 3. Quand M^{me} Ryten a-t-elle présenté une demande écrite visant l'obtention d'un congé de formation et quelle a été la réaction de ses supérieurs immédiats?
- 4. Quels sont les *a*) nom, *b*) titres des hauts fonctionnaires de Statistique Canada qui ont autorisé le congé?

- 5. Quand Statistique Canada prévoit-il que M^{me} Ryten recevra son premier diplôme universitaire?
- 6. Le congé a-t-il été accordé conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor et, dans l'affirmative, comment Statistique Canada a-t-il justifié le besoin d'une formation universitaire dans le cas de M^{me} Ryten?
- 7. Le Conseil du Trésor a-t-il pour politique d'accorder un congé de formation payé aux employés fédéraux, citoyens canadiens ou autres, qui désirent parfaire leurs connaissances en obtenant un baccalauréat?
- 8. Le Conseil du Trésor a-t-il l'intention de limiter le droit à un congé de formation en vue de l'obtention du baccalauréat à la seule catégorie professionnelle S.I.?
- 9. Combien de fonctionnaires se sont vus accorder un congé de formation payé en vue de l'obtention d'un baccalauréat en *a*) 1974, *b*) 1975 et de ce nombre, combien étaient citoyens canadiens?
- 10. M^{me} Ryten a-t-elle récemment présenté une demande visant l'obtention d'un congé de maternité à Statistique Canada ou à la Commission d'assurance-chômage en vue, dans ce dernier cas, d'obtenir l'indemnité de maternité prévue dans la Loi sur l'assurance-chômage et, dans l'affirmative, ce congé lui a-t-il été accordé et pour combien de temps?
- 11. M^{me} Ryten a-t-elle la citoyenneté canadienne et, dans la négative, a-t-elle fait une demande pour l'obtenir et, dans l'affirmative, quand?
- 12. Quand M^{me} Ryten a-t-elle commencé à travailler pour Statistique Canada?
- 13. Quels étaient a) la classification, b) le salaire du premier poste occupé par M^{me} Ryten?
- 14. Quels étaient les a) nom, b) titres des membres du comité qui ont choisi \mathbf{M}^{me} Ryten pour le poste?
- 15. a) Combien de candidats avaient présenté une demande pour ce poste, b) combien d'entre eux étaient citoyens canadiens, c) combien d'entre eux avaient un diplôme universitaire?
- 16. Au chapitre de la scolarité, les candidats devaient-ils détenir un baccalauréat?
- 17. A-t-on accordé des promotions à M^{me} Ryten à Statistique Canada et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) combien, b) quels étaient (i) la classification du poste (ii) le salaire, c) la date d'entrée en fonction?
- 18. Depuis son entrée en fonction, M^{me} Ryten a-t-elle effectué des voyages officiels pour le compte du Ministère et, dans l'affirmative, quels étaient dans chaque cas, a) le nom, b) l'emplacement, c) le tarif quotidien des hôtels dans lesquels elle a séjourné, d) le montant total des dépenses imputées au gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/5005).

Nº 5006—M. Baker (Grenville-Carleton)

- 1. Depuis son entrée en fonction, M. Jacob Ryten a-t-il effectué des voyages officiels pour le compte du Ministère et, dans l'affirmative, quels étaient dans chaque cas, a) le nom, b) l'emplacement, c) le tarif quotidien des hôtels dans lesquels il a séjourné, d) le montant total des dépenses imputées au gouvernement?
- 2. Quand M. Ryten a-t-il commencé à travailler pour Statistique Canada?
- 3. Quel traitement a) a-t-on proposé à M. Ryten, b) a-t-il accepté lors de sa nomination?
- 4. Quels étaient les a) nom, b) titres des membres du comité qui, à Ottawa, ont choisi M. Ryten pour ce poste?